



UNIL | Université de Lausanne  
Direction de l'Ecole de Droit  
1015 Lausanne

## Descriptif des enseignements du 1<sup>er</sup> module Baccalauréat universitaire en Droit

04.09.20/RBd

### Droit civil I

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Philippe Meier
<b>Crédits ECTS</b>	9
<b>Heures/ semaine</b>	3 heures de cours et 1 heure de séminaire en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Le <b>Droit civil I</b> traite du droit des personnes physiques (notion, naissance et fin de la personnalité, droits de la personnalité) et des personnes morales non commerciales (partie générale et associations, sans les fondations), du mariage (sans le divorce et les régimes matrimoniaux, traités en Droit civil II) et du partenariat enregistré, ainsi que des rapports juridiques entre parents et enfants (établissement et effets de la filiation). Le cours présente également les instruments de protection de l'adulte (mesures personnelles anticipées – directives anticipées, mandat d'inaptitude – et mesures prises par l'autorité – curatelles).

### Droit constitutionnel I

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Sandrine Baume / Prof. Véronique Boillet / Prof. Vincent Martenet
<b>Crédits ECTS</b>	9
<b>Heures/ semaine</b>	4 heures de cours au semestre d'automne et 2 heures de cours au semestre de printemps ; 2 heures d'exercices pratiques par groupes une semaine sur trois, en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Le <b>Droit constitutionnel I</b> est consacré aux fondements du droit public suisse. Il porte spécifiquement sur l'organisation de l'Etat, sa population et son territoire, les droits politiques, le fédéralisme, les actes normatifs et la justice constitutionnelle. De manière complémentaire, cet enseignement met, dans une perspective historique, des notions telles que l'Etat et la démocratie, et revient sur quelques débats contemporains associés à la vie des Etats démocratiques.

### Droit des obligations I

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Laurent Bieri / Prof. Anne-Christine Fornage
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours et 1 heure de séminaire (selon horaire communiqué en début de semestre)
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Le cours de <b>Droit des obligations I</b> traite des fondements du droit des obligations, de la formation et de l'interprétation des contrats, de la représentation et de l'enrichissement illégitime.

### **Droit et pratique comptable**

<b>Prof. en charge du cours</b>	M. Yves Darbellay, CC
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours au semestre de printemps
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Les <b>Eléments de comptabilité</b> ont pour objet l'étude du modèle comptable de base, ainsi que les principes, les règles d'usage et les règles juridiques qui constituent son cadre de référence.

### **Droit international public**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Evelyne Schmid / Prof. Andreas Ziegler
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours / Séminaire en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Le cours de <b>Droit international public</b> (DIP) présente les bases du droit international public (les sujets, les sources, le règlement pacifique des différends, la responsabilité internationale, les grands principes directeurs de la communauté internationale, la mise en œuvre du droit international public au niveau national et international). Il donne aussi un aperçu des domaines de coopération internationale les plus importants (droits humains, économie, environnement, sécurité). L'accent est mis sur les aspects d'actualité ayant une importance dans la pratique (droit civil, droit administratif et constitutionnel, droit pénal) ainsi que la résolution des certains casus pratiques y relatifs.

### **Droit pénal I**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Camille Perrier / Mme Nathalie Dongois, MER
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours et 1 heure de séminaire en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Le <b>Droit pénal I</b> comporte l'étude de la loi pénale et s'attache à l'examen des dispositions générales du droit pénal (conditions de la répression – typicité, illicéité et faute –, éléments de l'infraction ; modes de commission ; participation; fixation de la peine ; prescription).

### **Histoire du droit I**

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Denis Tappy, avec la collaboration de Mme Anne Péroz, MER
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Heures/ semaine</b>	3 heures de cours en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	<b>L'Histoire du droit</b> étudie les sources du droit et les institutions de l'époque romaine aux codifications modernes dans une perspective comparatiste.

### Introduction à l'économie politique

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Christian Thoeni
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours au printemps
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Le cours d' <b>Introduction à l'Economie politique</b> propose une introduction aux principes généraux de fonctionnement des économies de marché. Il traite essentiellement des éléments de théorie macroéconomique et de politique budgétaire et monétaire. Ces principes théoriques sont illustrés à l'aide d'éléments tirés de la réalité économique suisse.

### Introduction au droit / Méthodologie

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Alain Papaux avec la collaboration du Prof. Davide Cerutti et Mme Veronica Frigerio, CC
<b>Crédits ECTS</b>	9
<b>Heures/ semaine</b>	3 heures de cours et 2 heures de séminaire en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	L' <b>Introduction au droit / Méthodologie</b> alterne cours professoraux et séances de séminaire en classes restreintes. Ensemble, ils permettent de se familiariser avec la mise en application des notions théoriques et de se former aux méthodes de la recherche individuelle et à la maîtrise des sources du droit.

### Langue juridique allemande

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Bettina Hummer
<b>Crédits ECTS</b>	3
<b>Heures/ semaine</b>	2 heures de cours en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Ecrit 2 tentatives au courant de l'année académique, seule la meilleure note sera prise en compte
<b>Description</b>	Le cours de <b>Langue juridique allemande</b> focalise sur la compréhension des textes juridiques en allemand (art. 1bis al. 2 Règlement BLaw). Il familiarise l'étudiant avec la terminologie juridique de cette langue qui joue un rôle prépondérant en droit suisse. On y rencontre un grand nombre d'auteurs germanophones, une riche jurisprudence alémanique et une influence marquée de la doctrine et de la jurisprudence allemande. Le cours suppose que l'étudiant ait déjà de bonnes bases d'allemand, acquises lors de la maturité.